

COMMUNE d'ANDANCETTE (Drôme)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 13
Votants	: 14

Date de convocation
02/09/2025

Date d'affichage
09/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq
et le huit septembre
à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune
d'Andancette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à
la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CHENEVIER,
Maire.

Présents :

C. BERTHOUSE	F. CHENEVIER	E. GARCIA
P. GAUTHIER		C. JULLIA
O. LAFON	A. MARIUTTI	V. MEYRAND-DELOCHE
	C. PAUZIN	N. PERRIER
D. REVOL	C. ROUSSELLET	C. VERT

Absents et excusés : E. OSTINS, S. JEMOUR,

Pouvoirs : S. JEMOUR à D. REVOL,

Secrétaire de séance : V. MEYRAND-DELOCHE

- **Approbation du procès-verbal du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juillet 2025.**
Contre : 0 Pour : 14

Décision du Maire N°2/2025 : Virement de crédits N°2025-1

Vu l'article R. 2321-2-3 du Code général des collectivités territoriales, pris notamment en ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16/06/2025 portant délégations d'attribution au Maire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicables aux communes,

Vu la délibération adoptant le budget primitif de la commune en date du 24 mars 2025,

Considérant qu'à la suite du départ de deux locataires de logement de la commune, il est nécessaire de reverser les cautionnements,

Considérant l'insuffisance de crédits concernant l'article 165 « Dépôts et cautionnements reçus »,

Considérant qu'il convient de procéder à un virement de crédits n°2025-1 au budget principal suivant :

Le Maire décide d'effectuer les virements de crédits suivants toutes sections confondues pour le budget principal :

INVESTISSEMENT	MONTANT
Dépenses	
2135 - Installations générales agencements, aménagements des constructions	- 155,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	+ 155,00 €
Total	0,00 €

La présente décision fait l'objet d'une communication lors de ce Conseil Municipal et sera inscrite au registre des délibérations conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

Contre : 0 Pour : 14

DCM32/2025**Location d'un logement communal situé au 19 rue de la Mairie (1^{er} étage)**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le logement communal situé au 19 rue de la Mairie (1^{er} étage) est vacant depuis le 22/06/2025 et qu'il peut être à nouveau proposé à la location.

Entendu les demandes de locations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide d'attribuer le logement situé au 19 rue de la Mairie (1^{er} étage) à M. BONNEFOND-DUCHER Nathan, à compter du 29 août 2025. Le montant du loyer mensuel est fixé à 550 € et les charges de chauffage sont fixées à un forfait mensuel de 70 €,
- Charge le Maire de signer le bail de location.

- Dit que les contrats (eau, et téléphone) seront directement établis par et à la charge du locataire.

Contre : 0 Pour : 14

DCM33/2025**Tarif de vente de la plaque vierge à installer sur le livre du jardin du souvenir au Columbarium du cimetière communal**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'un nouveau Columbarium et d'un jardin du souvenir. Il propose de fixer un tarif pour la vente aux administrés de plaque « vierge » à installer sur le « livre du jardin du souvenir » sachant que le tarif unitaire d'achat qui est appliqué à la commune est de 54 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Fixe le tarif de vente de la plaque vierge à installer sur le livre du jardin du souvenir au Columbarium du cimetière communal à 70 €.

Contre : 0 Pour : 14

DCM34/2025**Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de ST RAMBERT D'ALBON : Projet de modification simplifiée n°6 : Avis**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en tant que personne publique associée, Monsieur le Maire de ST RAMBERT D'ALBON lui a notifié le projet de modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de ST RAMBERT D'ALBON.

La commune d'ANDANCETTE par la voix de son Conseil Municipal doit émettre, dans le mois suivant cette notification, un avis sur le dossier, passé ce délai, il sera considéré comme favorable.

Vu le dossier du projet de modification simplifiée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Donne un avis FAVORABLE sur le projet de modification simplifiée n°6 du PLU de la commune de ST RAMBERT D'ALBON.

Contre : 0 Pour : 14

Droit de Préemption Urbain

Le Maire informe l'assemblée que cinq déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain ont été déposées en Mairie pour :

- Un terrain bâti de 766 m² situé 1 rue du Couvent
- Un terrain bâti de 2250 m² situé 6 quartier Bancel
- Un terrain non-bâti de 1470 m² situé quartier Bancel.
- Un terrain non-bâti de 23 m² situé quartier les Blachettes.
- Un terrain bâti de 56 m² situé 3 rue des Bateliers.

La commune n'entend pas exercer son droit de préemption urbain pour ces déclarations.

Enquêtes publiques

Le Maire indique au Conseil que les enquêtes publiques concernant la modification simplifiée N°1 du PLU de la commune et le déclassement du domaine public de la voirie (projet de réaménagement du quartier des Payots) auront lieu du 29/09/2025 au 14/10/2025. Le Commissaire enquêteur, M. DE BOUVERIE tiendra ses permanences les 29/09/2025 et 11/10/2025 de 9h00 à 12h00 en Mairie d'Andancette.

Informations et courriers divers

- Le Maire informe le Conseil de l'aide financière de la CCPDA concernant les frais de destruction des nids de frelons chez les particuliers.
- Lecture du courrier de l'Huissier de justice pour l'expulsion d'un locataire de la commune.
- Lecture du courrier de la Région concernant le transport scolaire payant pour les collégiens et lycéens.
- Le Maire informe des prochaines élections municipales : le 15 mars et le 22 mars 2026.
- Le recensement de la population de la commune d'Andancette aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026 et il sera nécessaire de recruter deux agents « recenseurs » pour assurer la collecte du recensement.
- La traditionnelle « opération Brioches » de l'ADAPEI aura lieu du 6 au 12 octobre 2025.
- Le Maire propose au Conseil d'entamer une démarche auprès de la Région afin de demander l'implantation d'abribus « compétence Région » avec une possibilité de prise en charge à hauteur de 80%.
- Les ateliers du numérique proposés aux séniors débuteront le 11 septembre pour une douzaine de personnes.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h15.

Liste des délibérations :

DCM32/2025 : Location d'un logement communal situé au 19 rue de la Mairie (1^{er} étage)

DCM33/2025 : Tarif de vente de la plaque vierge à installer sur le livre du jardin du souvenir au Columbarium du cimetière communal

DCM34/2025 : Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de ST RAMBERT D'ALBON : Projet de modification simplifiée n°6 : Avis

Frédéric CHENEVIER,	Patrick GAUTHIER,	Christine VERT,	Christophe PAUZIN,	Virginie MEYRAND DELOCHE,
Catherine JULLIA,	Olivier LAFON,	Cédric ROUSSELLET,	Cathy BERTHOUSE,	Elvire GARCIA,
Sabri JEMOUR, Pouvoir à D. REVOL	Audrey MARIUTTI,	Erwan OSTINS,	Delphine REVOL,	Norbert PERRIER,